

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>VILLE DE LACHAPELLE-SAINT-PIERRE</p> <p>Département de l'OISE</p> <p>Arrondissement de Beauvais</p> <p><u>PROCES VERBAL DU</u></p> <p><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n° : P.V- 003 - 2021</p> <p>Du : Samedi 3 avril 2021</p> <p>Convocation du 26 mars 2021</p>
---	--

L'an deux mil vingt et un, le trois avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du 26 mars s'est réuni en session ordinaire compte tenu des conditions sanitaires et après information au préfet de l'Oise par courriel du 27 mars, à la salle Roger Druon 300 rue du bois Morel, en séance publique sous la présidence de Monsieur Poulet Pascal , maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Pascal POULET, Maire,
Messieurs Jean-François DREUX, Adjoint au Maire,
Mesdames Nadia PINTE, Isabelle MERCIER, Daniella DJORDJEVIC, Valérie FAUCHER et Krystyna JOUANNE,
Messieurs Fabrice PICARD, Jean-Claude GOFFART, Frédéric LEMAITRE, Patrice CANTRELLE, Steve PETIT et Michel CHARTSCHENKO

ETAIENT ABSENTS :

Marc RABASTE ayant donné pouvoir à Monsieur DREUX.
Fabrice CAMOIT.

Assistait également à ce conseil municipal Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de la Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 9 HEURES 30

Ordre du jour

- 1 – Vote du montant des subventions aux associations,
- 2 – Vote du montant de la subvention au C.C.A.S.
- 3 – Vote des Taxes Locales,
- 4 – Vote du budget primitif 2021.

A— Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance, Madame Daniella DJORDJEVIC se propose pour être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, Madame Daniella DJORDJEVIC comme secrétaire de séance.

B — Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Pascal POULET, Maire, donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 février 2021.

Considérant qu'il n'y a pas de demande de correction à effectuer les membres du Conseil Municipal Approuvent le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2021 et signent le registre.

1 – Vote du montant des subventions aux associations

Monsieur POULET prend la parole et propose d'affecter la somme de 10 550 € en montant global au compte 6574 du budget primitif. Il rappelle que la répartition de cette somme est en annexe dans le document budgétaire.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation de la somme de 10 550 € au compte 6574 du budget primitif.

2 – Vote du montant de la subvention au C.C.A.S

Monsieur POULET prend la parole et propose d'affecter la somme de 7 500 € au compte 65736 du budget primitif.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation de la somme de 7 500 € au compte 65736 du budget primitif.

3 – Vote des Taxes Locales

Monsieur POULET prend la parole et indique :

Vu l'état n° 1259 portant modification des bases des taxes locales.

Monsieur POULET précise que jusqu'alors la taxe sur le Foncier Bâti était de 34.10 %, suite à la suppression de la taxe d'habitation, le pourcentage sur le foncier bâti se voit augmenté de la part de la taxe votée en 2019 du département. Taxe transférée vers les taxes locales, soit un ajout de 21.54 %, ce qui porte la taxe sur le foncier bâti à 55.64 % pour cette année.

Considérant que le budget communal ne nécessite pas de modification des taux d'imposition.

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'impositions :

55.64 % (34.10 % + 21.54 %) pour la taxe foncière bâtie,

73,39 % pour la taxe foncière non bâtie.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal **approuve à la majorité** de ne pas augmenter les taxes.

4 – Vote du budget primitif 2021

Monsieur POULET indique que comme nous ne votons pas aujourd'hui le Compte Administratif ni le Compte de Gestion, nous ne pouvons reprendre les résultats ni les affecter. Ces votes seront faits ultérieurement et nous procéderons à une modification du budget si nécessaire.

Pour rappel le budget est voté par chapitre pour fonctionnement et par opérations en investissement.

Aussi il est proposé le budget suivant :

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	272 540.00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	141 390.00 €
014	Atténuation de produits	34 425.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	50 700,00 €
Total Dépenses de Gestion Courante		499 055.00€
66	Charges financières	58 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues . . .	5 000.00 €
Total Dépense réelles de fonctionnement		564 055.00 €
023	Virement à la Section d'Investissement	117 925.00 €
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 930.00€
Total Dépenses d'Ordre		135 855.00 €
Total des dépenses de fonctionnement		699 910,00 €

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition
70	Produits de services, domaine et ventes	22 550,00 €
73	Impôts et Taxes	485 986,00 €
74	Dotations et Participations	191 424,00 €
77	Produits exceptionnels	10 480.00€
Total Recettes réelles de fonctionnement		699 910,00 €

Dépenses d'Investissement			
Opé. / Chap.	Article	Libellé	Proposition
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	107 000,00 €
28	205/2158	Acquisition Matériel	5 326.00 €
30	2113/2128	Aménagement Sécuritaire	85 292.22 €
38	2113/21318	Bâtiments et Equipement Communaux	17 586,89 €
1003	2158	Eglise	10 000,00 €
1004		Complexe sportif - Tennis	30 000,00 €
10	10226	Taxe d'aménagement	2 000,00 €
Total des dépenses d'Investissement			257 205.11 €
TOTAL dépenses Investissement			257 205,11 €

Recettes d'Investissement			
Chap.	Article	Libellé	Proposition
13	1323	Subv. Equipement non transférable	29 220.00 €
Total recettes d'équipements			29 000.00 €
10	10226	Taxe d'aménagement	2 000,00 €
Total des recettes réelles			31 220,00 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement		117 925,00 €
040	2111	Cession Terrains	90 137.00 €
040	28041	Amortissements	17 92300 €
Total recettes d'ordre			225 985.00 €

Total des recettes de fonctionnement	699 910,00 €

Total Recettes réelles + ordres	257 205,11 €
Total des recettes d'investissement	257 205,11 €

Monsieur Le Maire propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité** le budget primitif 2021.

Informations diverses

Monsieur POULET indique qu'il s'est rendu au conseil communautaire pour le vote du budget cette semaine, il précise qu'il a voté contre le budget de la Communauté de Communes Thelloise. Il précise également qu'il a voté contre l'augmentation de la taxe des ordures ménagères qui est passée de 5.5 % à 7 %. Et également contre le budget primitif.

En effet toutes ces prévisions d'augmentation ne semblent pas refléter le ressenti de tous. Cependant il indique également que malgré quelques votes contre ces budgets et augmentations ont été votées à la majorité. En effet les petites communes que nous sommes ne font pas le poids face à des Chambly ou autre qui ont de part leur taille plus de représentants à la communauté de communes, donc plus de voix.

Monsieur POULET indique qu'entre le 19 avril et le 19 mai un marquage de signalisation va être effectué sur la portion de la RD46 qui traverse le village. Ce marquage permettra une meilleure visibilité. Monsieur POULET indique que ce marquage est provisoire car des travaux de plus grosse ampleur sont prévus pour l'an prochain avec des marquages qui tiendront mieux.

Monsieur POULET indique également que la Société Satec-Hydratec a pris des mesures eaux nocturnes pour vérifier l'état du réseau assainissement et si des fuites existaient.

Monsieur DREUX prend la parole et indique qu'un règlement de voirie est en préparation, celui-ci reprendra la réglementation de Police, le côté juridique, les arrêtés de circulation et la gestion du domaine public (les haies à traiter, l'interdiction de stationnement sur les espaces verts, le stationnement abusif...).

Monsieur POULET précise qu'il a commencé à voir avec le Maire de Sainte Geneviève pour mutualiser la Police Municipale et ainsi procéder à la verbalisation des infractions. Cette mutualisation aura un coût, mais il est nécessaire de prendre les choses en mains.

Monsieur DREUX informe de notre inscription à la CNVVF et confirme que notre village va concourir aux villes et villages fleuris pour obtenir une 3^{ème} fleur, un article est également en cours de rédaction. Monsieur DREUX tient également à remercier nos agents techniques pour la création de poubelles en bois réparties sur le village.

Madame DJORDJEVIC indique qu'avec les nouvelles informations du gouvernement par rapport au COVID, nous sommes dans l'attente de savoir les suites à donner.

Madame FAUCHER indique que notre système est actuellement archaïque et que des logiciels sont à l'étude pour simplifier les démarches et les procédures, par exemple pour le cimetière, et qu'il va y avoir une réorganisation pour gagner du temps afin de pouvoir entreprendre d'autres choses.

Monsieur CHARTSCHENKO, informe les membres du conseil qu'il a été négocié la fourniture et la pose d'une lanterne à l'angle de la rue de Novillers avec le SE60, le matériel est arrivé au SE60, mais il faut attendre qu'orange est enlevé ses câbles afin de pouvoir procéder à la pose.

Monsieur POULET termine en indiquant que l'éclairage du clocher a été fait pour avoir un point de repérage nocturne du village, lorsque l'éclairage public est coupé de 23h à 5h. Il est question de voir également pour éclairer les horloges.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 11h15
